

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 01	Exercice 2016 – Comptes de gestion
RAPPORTEUR	Alain BALLAND

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
111	123	123		3	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Rapporteur : Alain BALLAND

**EXERCICE 2016
COMPTES DE GESTION**

Les comptables publics respectifs des Communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse et Seine Melda Coteaux, de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et du Syndicat à Vocation Unique du Parc Sud ont établi les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 pour chacun de ces établissements de coopération intercommunale. Ces documents comprennent le budget principal et les budgets annexes pour l'ensemble des collectivités (quatorze pour la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et deux pour la Communauté de communes Bouilly Mogne Aumont). Les comptes de gestion retracent également tous les mouvements financiers effectués au titre de ces budgets, en partant du bilan de début de l'exercice pour aboutir à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Sous déduction des mandats et titres annulés, les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 étant en concordance avec les Comptes Administratifs de l'exercice 2016, il vous est proposé de prendre la délibération suivante :

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion de l'exercice 2016 dressés par les comptables publics, accompagnés pour l'ensemble des budgets des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les comptables publics ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par les Communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse et Seine Melda Coteaux, de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et du Syndicat à Vocation Unique du Parc Sud, du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, y compris la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution des budgets des Communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse et Seine Melda Coteaux, de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et du Syndicat à Vocation Unique du Parc Sud de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives des Communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse et Seine Melda Coteaux, de la

DECLARE

Que les **Comptes de Gestion** de la Communauté de communes Bouilly Mogne Aumont, de la Communauté de communes Seine Barse, de la Communauté de communes Seine Melda Coteaux, de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes et du Syndicat à Vocation Unique du Parc Sud, dressés pour l'exercice 2016 par les comptables publics, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote